



## Accord salarial 2018 : Plus t'es haut, plus tu touches !

Accord salarial 2018 : rien pour les fonctionnaires (sauf pour les Cadres Supérieurs du Groupe A), des miettes pour les agents contractuels (ACO).

- Au 1<sup>er</sup> avril 2018, les salariés relevant des niveaux I.2 à II.3, bénéficient d'une augmentation de la valeur du point de coefficient de 0,75%. La valeur du point de coefficient est ainsi portée à 48,95€ au 1<sup>er</sup> avril 2018.

- Au 1<sup>er</sup> juillet le Complément de Rémunération sera augmenté de 1%  
- En septembre une prime de gain annuel garanti sera versée pour les salariés dont le gain de rémunération annuel en niveau serait inférieur à 220€ brut annuel pour un temps plein (c-à-d tout le monde)

D'après nos calculs, l'augmentation irait de **0,80 à 1,10%**

Pour les salariés des niveaux III.1 à III.3 l'augmentation moyenne est de **1,45%** mais, attention, elle ne sera pas uniforme

- 0,30% est versé à tous au 1<sup>er</sup> avril ainsi que 0,15 pour revaloriser les premiers niveaux de salaires des cadres salariés (1,6 % d'augmentation pour ces derniers)

- le 1% restant sera versé au mérite ou à la gueule du client selon les cas

Pour les Ingénieurs et Cadres Supérieurs occupant des fonctions de niveau Groupe A (IV.1 et plus), une enveloppe globale de **1,75%** en niveau du salaire moyen est consacrée au niveau national à l'augmentation de la rémunération fixe de ces personnels.

Ces augmentations prennent effet au 1<sup>er</sup> avril 2018 et seront individualisées comme pour les niveaux III

Ces mesures s'appliquent aussi fonctionnaires Cadres Supérieurs du Groupe A

Charité bien ordonnée...

## Bienvenue au CDI intérimaire !

Depuis quelques mois, à la distribution, La Poste a recours à des CDI Intérimaires. La loi El-Khomri, en modifiant les règles du CDI Intérimaire, a grandement facilité son essor. Ainsi les missions peuvent être renouvelées 2 fois, sans délai de carence et jusqu'à 3 ans dans la même entreprise contre 18 mois pour un intérimaire classique. Le CDI est salarié de l'agence intérimaire qui s'engage à lui trouver emploi et salaire en échange d'une complète soumission quant à ses affectations. Si ce CDI offre quelques garanties à l'intérimaire sur le long terme, par contre-coup il n'incite absolument pas les entreprises à signer des CDI !

En réalité l'intérêt pour l'employeur est (qui eut pu l'imaginer ?) financier, car selon la loi qui dit CDI dit sécurité, donc pas de prime de précarité de 10% à verser en fin de mission à l'intérimaire (et donc aussi pas de cotisations salariales sur cette prime).

Le salarié peut changer sans cesse de lieu de travail, de collègues, de mission, mais il n'est pas précaire ! Il est flexible. Et ce n'est pas la même chose, la précarité est compensée par une prime de 10%, la flexibilité grâce à la loi El-Khomri, c'est gratuit.

## Restructuration à Lyon 08 : encore de l'expérimental !

Depuis le temps qu'il y a des restructurations à La Poste, on a du mal à comprendre comment celle-ci n'a pas encore mis en place un modèle de restructuration unique et performant. Mais les cadres doivent certainement devoir justifier leurs postes et leurs salaires, alors ils inventent, créent et imaginent... Ainsi pour la restructuration de juin à Lyon 08, sur 76 tournées, il n'y aura plus que 30 tournées classiques, les 46 autres seront des tournées mixtes. Celles-ci seront organisées de la manière suivante : le matin le facteur travaille pour le service courrier et récupère une tournée déjà préparée qu'il distribue, et l'après-midi (après la fameuse pause méridienne) il travaille soit aux colis, soit à la manutention, soit à la voiture. Et innovation suprême, création de 8 FAR (Facteur Appui Réseau) qui l'après-midi seront affectés au service réseau de La Poste. Seul bémol, ils n'auront pas le grade de 1.3 comme leur collègue du réseau. C'est toujours ça d'économisé...

Parions que la prochaine restructuration sera complètement différente.

## Contrat de génération :

La CNT rappelle que La Poste a signé le "contrat de génération" et que celui-ci donne quelques droits aux salariés. Ainsi les plus de 55 ans ne sont pas tenus d'effectuer des heures supplémentaires, et ils doivent bénéficier d'une "tournée aménagée".

## Notation

A Lyon 08 un contractuel a été noté "A" (à améliorer), lors de son entretien par le chef d'équipe. Comme pour la note "D" (défavorable), cela est illicite. En effet la Cour de Cassation a déjà, dans le passé, confirmé que ces notes constituent des sanctions disciplinaires et qu'elles doivent donc faire l'objet d'une procédure renforcée, c'est-à-dire que le salarié doit être convoqué par écrit à un entretien spécial et qu'il peut se faire assister.

**La démocratie à LaReM (La République en Marche)**

Le parti de Macron entretient un rapport étrange avec la démocratie. En effet on n'y vote pas, ou fort peu. Le Conseil National du parti (équivalent du parlement) n'est pas élu par les adhérents ni par personne mais nommé à 75% par le chef Macron qui décide qui y siègera. Les députés déjà adoubés y siègent aussi de plein droit. Les 25% restants sont tirés au sort parmi les militants volontaires. Le Conseil National choisira, parmi ses membres strictement sélectionnés, les 20 membres élus au Bureau Exécutif (le véritable centre du pouvoir). Cerise sur le gâteau, à ces 20 membres, Macron en rajoute 10 autres directement nommés par lui-même ! Même chez Les Républicains les statuts sont plus démocratiques, et Wauquier a été élu par les militants ! Seul le Front National fait pire en terme de statut et d'opacité.

**La démocratie à Air-France**

Le PDG de Air France a eu le malheur de prendre pour véridique le discours patronal et macroniste ambiant qui veut que les grèves et les contestations soient menées par des syndicats minoritaires et que les vrais salariés (la majorité silencieuse) savent que les réformes sont nécessaires pour le pays. Le PDG a voulu joué la carte du dialogue social à la Pénicaud et s'inspirer d'une disposition de la loi travail qui permet à un patron de mettre en place un référendum pour contourner les syndicats. Il a donc organisé une consultation interne pour tenter de faire approuver son accord d'entreprise. Résultat : 80% de participation, et rejet ferme à 55%. En aéronautique on appelle ça un crash. Adieu Mr Janailac.

Moralité : Face à des syndicats unis et des salariées mobilisés le discours libéral ne passe pas.

**La démocratie à la SNCF**

L'intersyndicale de la SNCF n'est pas bête. Ils se sont dit : "si les salariées d'Air-France peuvent voter pour leur accord d'entreprise, alors ceux de la SNCF peuvent aussi voter pour le leur. "Organisons une consultation". Le gouvernement s'est empressé de répondre que cela ne changera rien à sa position. Pénicaud a déclaré "le dialogue social n'est pas le lieu où tout se décide". Et pourtant, c'est bien elle qui a fait voter une loi en septembre par ordonnance qui permet la mise en place de référendum d'entreprise. Mais seul le patron peut en prendre l'initiative. Pour Pénicaud le référendum d'entreprise n'est valable que si c'est le patron qui l'organise. Si les salariés le réclament alors là non, il n'a pas de valeur. Étrange conception de la démocratie certes mais pas si étonnante que ça, au vu du fonctionnement démocratique au sein de LaReM !

**La démocratie en France**

Il y a eu le fameux référendum sur la constitution européenne. 55% de « non » balayés sans gêne par Sarkozy.

Il y a eu le référendum de Hollande sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes que celui-ci a bien pris soin d'organiser sur le seul département de Loire-Atlantique pour que le "oui" l'emporte comme les renseignements généraux l'en avait au préalable informé. Référendum sur lequel s'est assis Macron.

Plus récemment des directeurs d'université, sous-couvert de démocratie et de liberté, ont organisé des consultations électroniques "approuvez-vous les blocages ?" alors que la vraie question était "approuvez vous la loi Orientation et Réussite Étudiante ?"

Il y a maintenant le référendum d'entreprise que le patron organise quand il veut, s'il veut, surtout pour contourner les syndicats et seulement s'il est sûr de gagner ! Pas étonnant que le discours anti-élite et le populiste gagne du terrain.

La CNT se distingue notamment par son organisation et son fonctionnement interne. Appliquant en son sein **l'autogestion et le fédéralisme**, le syndicat est la cellule de base de la Confédération et l'assemblée générale en est le lieu de décision.

L'autonomie financière, décisionnelle, etc. des syndicats est fondamentale.

Les élu-es sont mandaté-es et révocables. La rotation et le partage des tâches sont aussi des pratiques essentielles à la CNT.

Elle n'accepte **ni permanent ni chef** selon ses principes anarcho-syndicalistes

Le syndicat est la cellule de base décisionnelle de la CNT. Dire ceci, c'est déjà marquer la spécificité de la CNT selon un double point de vue.

-D'une part comme organisation fédéraliste en opposition au centralisme.

-D'autre part, c'est spécifier que le regroupement ne se fait pas sur une base individuelle et idéologique (comme dans les partis politiques), mais par le travail.

En ce sens, on peut dire que la CNT est le **parti du travail** pour reprendre l'expression d'Émile Pouget.

Le syndicat est composé de l'ensemble des adhérent-es regroupé-es le cas échéant en sections syndicales d'entreprise.

Il a pour rôle premier la défense, l'information, la formation des travailleu-rs qu'il regroupe.

**Confédération Nationale du Travail**

**Syndicat CNT-PTT du Rhône**

44 rue Burdeau 69001 LYON

Tel : 04 78 27 05 80 – cnt.ptt69@cnt-f.org – <http://www.cnt-f.org/>